
9 1 Lieu d'exécution :

Lot 1 : Les prestations seront exécutées sur les cinq communes membres de la communauté d'agglomération de Territoire de la Côte Ouest (Saint-Leu, Trois-Bassins, Saint-Paul, Le Port et La Possession) hors Mafate

Lot 2 : Siège du TCO – Le Port (La Réunion)

10 L'avis concerne (1)

1 Un marché public (Lot 2)

2 L'établissement d'un accord -cadre (Lot 1)

11 Informations sur l'accord-cadre : Lot 1

1 avec un seul opérateur

3 Durée de l'accord-cadre, en années : 4 ans

12 CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES :

1 Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :

Le présent marché concerne l'exécution des contrôles périodiques réglementaires des bâtiments du TCO. Il comprend 2 lots :

- Lot 1 - Installations électriques :

Il s'agit d'un marché à bons de commande sans minimum au sens de l'article 77 du code des marchés publics et d'un accord-cadre au sens de la directive 2004/18/CE.

Le montant maximum des commandes, pour toute la durée du marché est fixé à 150 000 € HT, en valeur du mois mo.

Les soumissionnaires sont informés que les quantités théoriques figurant aux D.Q.E. correspondent aux besoins estimés pour la durée du marché. En particulier, le nombre total de contrôles serait de 125 unités tous bâtiments confondus.

- Lot 2 : Appareils élévateurs : marché forfaitaire un contrôle des ascenseurs du siège du TCO.

Site	Adresse	Qualité	Occupant	Activités	Classement ERP
Siège du TCO	1 Rue Eliard Laude 97420 Le Port	Propriétaire	TCO	Administration	5 ^e catégorie type W

Site	Caractéristiques	Nb niveaux	Marque	Charge maximale	Nombre maximum de personnes
Siège du TCO	Ensemble de 2 ascenseurs	8	OTIS	1050 kg & 630 kg	13 & 8

4 Refus des variantes

13 Prestations divisées en lots (1) Oui

possibilité de présenter une offre pour : un ou plusieurs lots

14 Durée du marché ou délai d'exécution :

1 durée : à compter de la notification du marché

le lot 1 est conclu pour une durée de 4 ans à compter de la date d'accusé de réception par le titulaire, de sa notification

Les soumissionnaires précisent dans leurs offres les délais qu'ils s'engagent à ne pas dépasser (lots 1 et 2).

Pour le lot 1, le délai maximal d'exécution du bon de commande, à compter de sa réception par le titulaire, sera calculé par addition des délais propres à chaque établissement conformément au bordereau des prix et délais unitaires.

Pour le lot 2, le délai débute à compter de la réception de l'ordre de service de commencement d'exécuter. Et se termine avec la réalisation de la prestation

15 CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

1 Cautionnement et garanties exigés :) *Sans objet.*

2 Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent:

- Modalité de financement de l'opération : Les prestations du présent marché seront financées par le budget général du TCO. Les titulaires pourront céder ou nantir, en partie ou en totalité, les créances résultant de leurs marchés.
- Avance : Lot 1 : Sauf renonciation expresse du Titulaire exprimée dans l'acte d'engagement, une avance lui sera accordée. Le montant de l'avance, les dates et les conditions de versement et de remboursement de l'avance sont précisés au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP). Aucune avance n'est prévue pour le lot 2.
- Règlement par mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique et par virement au compte des titulaires
- Délai global de paiement : 35 jours à compter de la réception des factures
- Modalités de paiement : Le règlement se fera sur présentation d'une facture en 3 exemplaires assortie pour le lot 1, d'un bon de commande. Le paiement est conditionné d'une part à la remise des documents définitifs correspondant à la prestation et d'autre part à la validation de ces derniers par le maître d'ouvrage.

3 Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Des candidats individuels ou des groupements conjoints ou solidaires sont acceptés.

Une même entreprise peut présenter une offre, soit en qualité de candidat individuel, soit en qualité de mandataire d'un groupement soit en qualité de membre non mandataire d'un ou de plusieurs groupements. Elle ne peut pas cumuler les deux qualités de candidat individuel et de mandataire d'un groupement candidat.

En cas de groupement, chaque membre du groupement devra fournir l'ensemble des pièces demandées dans la rubrique « condition de participation ». La sous-traitance est autorisée. Les sous-traitants éventuels devront se conformer aux mêmes formalités

5 Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément du français : (3)

allemand anglais - danois espagnol - estonien finnois grec hongrois italien
 letton lituanien maltais néerlandais polonais portugais slovaque slovène
 suédois tchèque Autre(s) :

16 CONDITIONS DE PARTICIPATION

1 Situation juridique - références requises :

Les candidats devront fournir les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature ;
- si le candidat fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat, en vue de justifier qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir ;
- une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat, en vue de justifier qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au Bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles aux articles L. 8221-1 à L.8221-3, L. 8221-5, L. 8251-1, L. 8221-11, L. 8221-8, L. 8231-1, L. 8241-1 et L.8241-2 du Code du travail
- pour les entreprises de plus de 20 salariés, une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat, en vue de justifier qu'il a satisfait à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail au cours de l'année 2009 ;
- une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat en vue de justifier qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-6, 341-2-1, par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le deuxième alinéa de l'article 434-9, par les articles 435-2, 441-1 à 441-7, par les premier et deuxième alinéas de l'article 441-9 et par l'article 450-1 du code pénal et par l'article 1741 du code général des impôts
- une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat, en vue de justifier qu'il a satisfait aux obligations sociales et fiscales à la date du 31 décembre 2009

2 Capacité économique et financière – références requises/niveau(x) spécifique(s)

minimal(aux) exigé(s) :

Les candidats fourniront :

- une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

Conformément à l'article 45 III du Code des marchés publics, si le candidat est

objectivement dans l'impossibilité de produire ce renseignement pour justifier de sa capacité financière, il peut prouver sa capacité par une attestation comptable (état financier de l'entreprise depuis sa création, dont chiffre d'affaires) ainsi que, le cas échéant, la liste des éventuelles prestations en cours en précisant pour chacune d'entre elles le montant et la nature des prestations exécutées. Et pour les entreprises les plus récentes, elles signaleront l'impossibilité de produire ces derniers et indiqueront simplement la date de création de la structure dans le cadre, à la place du ou des CA concernés.

3 Référence professionnelle et capacité technique – références requises/niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) :

Les candidats devront également fournir les renseignements suivants :

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années ;
- la présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ;
- Indication des titres d'études et professionnels, attestations d'agrément ministériel (article R111-37 du code de la construction et de l'habitat) de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du marché.
- Pour le contrôle par thermographie infrarouge, le candidat présentera pour chaque personne qui interviendra, le certificat d'aptitude délivré par le Centre National de Prévention et de Protection.

20 CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40 % prix des prestations

35 % valeur technique

15 % temps effectif d'exécution

10 % délais

22 PROCEDURES

Type de procédure :

Procédure adaptée

26 Conditions de délai

date limite de réception des offres : **Le Jeudi 10 Juin 2010 à 12H00 Locales**

4 Délai minimum de validité des offres : 90 jours, à compter de la date limite de réception des offres

27 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

1 Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 10-50-PA-DIP

2 Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires

Le cahier des charges sera remis gratuitement à chaque candidat qui en fait la demande écrite au service des Marchés du TCO. Le DCE peut également être téléchargé via le site internet du TCO (www.tco.re)

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents : **Le Jeudi 10 Juin 2010 à 12H00 Locales**

6 Autres informations :

- Code NUTS : FR94
- Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP)
- Les personnes morales sont tenus d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : oui
- Modalités d'ouverture des offres : Les offres seront ouvertes par le pouvoir adjudicateur. La séance se tient à huis clos. Date et heure (*prévisionnel*)
- Il s'agit d'un avis périodique : non
- Le marché s'inscrit dans un projet financé par des fonds communautaires : non
- Les prestations sont-elles réservées à une profession particulière ? Oui
Les compétences requises pour cette opération sont :
 - l'agrément ministériel selon l'article R111-37 du code de la construction et de l'habitation ;
 - l'agrément délivré par le Centre National de Prévention et de Protection (CNPP).

28 Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Tribunal Administratif.....
2 Ter Rue Félix Guyon
97400 SAINT-DENIS

29 Date d'envoi du présent avis à la publication : **Mercredi 19 Mai 2010**

ANNEXE 1-Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

d'ordre administratif

1 Nom de l'organisme: **Territoire de la Côte Ouest**
2 Correspondant : Service des Marchés :
3 Adresse : 01 Rue Eliard LAUDE – B.P. 49
4 Code postal : 97822 5 Ville: Le Port Cedex 6 Pays (*autre que la France*) :.....
7 Téléphone : 02-62-32-12-12 8 Poste: 9 Télécopieur: 02-62-32-22-22
10 Courriel : courrier@tco.re
11 Adresse Internet (URL) (*le cas échéant*) : www.tco.re

d'ordre technique

1 Nom de l'organisme : **Territoire de la Côte Ouest**
2 Correspondant : Direction de l'Investissement
3 Adresse : 01 Rue Eliard LAUDE – B.P. 49
4 Code postal : 97822 5 Ville: Le Port Cedex 6 Pays (*autre que la France*) :.....
7 Téléphone : 02-62-32-12-12 8 Poste : 9 Télécopieur: 02-62-32-22-22
10 Courriel: courrier@tco.re
11 Adresse Internet (URL) (*le cas échéant*) : www.tco.re

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

1 Nom de l'organisme: **Territoire de la Côte Ouest**
2 Correspondant : Service des Marchés
3 Adresse : 01 Rue Eliard Laude -B.P. 49
4 Code postal : 97822 5 Ville: Le Port Cedex 6 Pays (*autre que la France*)
7 Téléphone : 02-62-32-12-12 8 Poste: . 9 Télécopieur :02-62-32-22-22
10 Courriel : marche@tco.re
11 Adresse Internet (URL) (*le cas échéant*) : www.tco.re

34 Adresse à laquelle les offres / candidatures / projets / demandes de participation doivent être envoyés

1 Nom de l'organisme : **Territoire de la Côte Ouest**
2 Correspondant : Service des Marchés
3 Adresse : 01 Rue Eliard Laude – B.P. 49
4 Code postal : 97822 5 Ville: Le Port Cedex 6 Pays (*autre que la France*)
7 Téléphone : 02-62-32-12-12 8 Poste: 9 Télécopieur :02-62-32-22-22
10 Courriel: marche@tco.re
11 Adresse Internet (URL) (*le cas échéant*) : www.tco.re

ANNEXE II - Renseignements relatifs aux lots

35 1 Lot n° 1..... 2 Intitulé : Installations électriques.....

3 Classification CPV voir section 8

7	1	6	3	1	3	0	0	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---

5 Description succincte (information obligatoire) : Marché à bons de commandes pour les contrôles périodiques réglementaires des installations électriques des bâtiment du TCO.

6 Etendue ou quantité : voir section 12

7 A compter d'une durée de 4 ans à compter de la date d'accusé de réception par le titulaire, de sa notification

1 Lot n° 2..... 2 Intitulé : Appareils élévateurs

3 Classification CPV) voir section 8

7	1	3	5	6	1	0	0	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---

5 Description succincte (information obligatoire) : Marché forfaitaire pour le contrôle périodique réglementaire des appareils élévateurs des bâtiments du TCO.

6 Etendue ou quantité : voir section 12

7 A compter délai débute à compter de la réception de l'ordre de service de commencement d'exécuter. Et se termine avec la réalisation de la prestation

8 Informations complémentaires :